

DÉFUSIONS

Les villes ne gèreraient que 30% de leur ancien budget, avertit Tremblay

Page A 3



COLOMBIE

Nouvel espoir pour la libération d'Ingrid Betancourt

Page A 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCI N° 233

LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2003

87c + TAXES = 1\$

La lettre de Charest déclenche un tollé

■ Les syndicats crient à la propagande

■ Le PQ y voit un signe de faiblesse

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Alors que la lettre ouverte du premier ministre Jean Charest publiée hier dans *Le Devoir* visait à rassurer les Québécois, elle a plutôt alimenté la colère des groupes de pression. Les syndicats l'accusent de lancer une campagne de propagande à leur sujet pour mieux faire accepter son opération de révision du rôle de l'État.

C'est ce qu'ont affirmé hier les chefs syndicaux dans un concert unanime de contestations. Ils n'ont pas digéré que M. Charest ait osé écrire que les groupes d'intérêts «bénéficient du statu quo» et devraient «ne pas faire passer des intérêts corporatistes au-dessus des intérêts historiques du Québec».

«Le gouvernement est en train de faire une campagne de propagande: ceux qui ne sont pas tout à fait d'accord avec ce qu'il propose deviennent des "immobilistes". C'est un discours qui nous chagrine, qui nous choque. [...] Nous sommes prêts à accepter des changements, mais de bons changements», a lancé hier le président de la FTQ, Henri Massé.

Le président de la CSQ, Réjean Parent, renchérit en affirmant que «c'est un leurre que de penser qu'on

VOIR PAGE A 8: CHAREST

■ Lire aussi l'éditorial de Josée Boileau en page A 6: Les malentendus

Diversité culturelle

Globo Copps

La ministre du Patrimoine remporte une manche décisive à l'UNESCO

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

C'est une grande victoire personnelle que vient de remporter la ministre du Patrimoine canadienne Sheila Copps, avec la décision «historique» de la 32^e Conférence générale de l'UNESCO d'aller de l'avant avec le développement d'une convention internationale sur la diversité culturelle.

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture pourrait adopter le nouvel «instrument normatif» d'ici 2005. La convention reconnaîtrait alors le droit des États à protéger leurs créations culturelles.

Le journal *Le Monde* parlait hier de «l'axe franco-français pour la diversité culturelle» et ouvrait ses pages à une entrevue avec Mme Copps, zélatrice de la convention depuis des années, présente à Paris depuis quelques jours pour défendre «son» dossier. Autre fleur, le Canada a été nommé lundi au conseil exécutif de l'organisme avec 169 voix (sur 178) des délégués du monde entier, la plus forte majorité obtenue par les nouveaux membres.

«La diversité, c'est vrai, c'est un peu mon bébé personnel, dit la ministre, rejointe hier, en France. C'est surtout une question qui préoccupe beaucoup le Canada.»

VOIR PAGE A 8: COPPS

Émeute au centre-ville de Montréal

■ À lire en page A 3

INDEX

Actualités	A 2	Éditorial	A 6
Annonces	B 6	Idées	A 7
Avis publics	B 4	Météo	B 4
Carrières	B 5	Monde	A 5
Culture	B 8	Mots croisés	B 4
Décès	B 6	Sports	B 6
Économie	B 1	Télévision	B 7

De l'encre sur les doigts



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'EXERCICE, bien qu'il associe des doigts et de l'encre, n'a rien de très amusant, mais la petite Mavlyna s'y est pliée hier sans rechigner. Pour sa sécurité. Car ses empreintes digitales viennent désormais compléter son carnet d'identification personnelle, qui comprend également photo, description, coordonnées de la famille et même mèche de cheveux pour l'ADN. Une initiative du Réseau Enfants retour, que les policiers affectionnent particulièrement en cas de disparition et que les parents devraient soutenir, à l'heure où trois tentatives d'enlèvement d'enfants ont eu lieu ces dernières semaines près d'écoles montréalaises. Nos informations en page A 2.

Amélia sous verrou

Édouard Lock se réinvente cinéaste en portant à l'écran sa dernière création, Amélia

MARTIN BILODEAU

La danse et le cinéma n'ont pas toujours fait bon ménage. Les arts vivants, c'est bien connu, ont tendance à trépasser devant la lentille d'une caméra. Le chorégraphe Édouard Lock (*2, Infante, c'est destroy*), qui aime la danse et rêve en film, a trouvé avec *Amélia*, tiré de sa pièce créée l'an dernier par sa troupe La La La Human Steps, un terrain où les deux pouvaient s'épanouir. Et lui aussi, chemin faisant, ce qui ne gâte rien.

«Ça fait longtemps que je fais des films, mais je les faisais toujours dans le contexte d'un spectacle, alors qu'ils étaient imbriqués dans une production théâtrale», me rappelait le chorégraphe-cinéaste de 49 ans rencontré hier à Ex-Centris, où *Amélia* est présenté en première mondiale dans le cadre du FCMM, avant d'y prendre l'affiche la semaine prochaine.

«J'avais donc déjà eu cette sensation de l'effet que ce film a sur les gens qui en font partie, mais je n'avais jamais conçu un film pouvant être vu séparément de toute production théâtrale. Il y avait un processus, qui était amorcé depuis longtemps, mais qui n'était pas complet.»

C'est désormais chose faite avec cet *Amélia* nerveux, d'une grande beauté plastique, composé d'une série de pas de deux aux mouvements parfois saccadés, aux gestes souvent compulsifs, que Lock met en scène dans un décor en quasi-trompe-l'œil, qui joue et déjoue les notions de verticalité et d'horizontalité.

C'est désormais chose faite avec cet *Amélia* nerveux, d'une grande beauté plastique, composé d'une série de pas de deux aux mouvements parfois saccadés, aux gestes souvent compulsifs, que Lock met en scène dans un décor en quasi-trompe-l'œil, qui joue et déjoue les notions de verticalité et d'horizontalité.

VOIR PAGE A 8: LOCK



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le chorégraphe-cinéaste Édouard Lock

Près de 20% des jeunes profs désertent

Le ministère ne connaît pas les causes exactes du phénomène

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Environ 20 % des nouveaux enseignants du primaire et du secondaire quittent le navire après cinq années difficiles passées dans la profession, révèlent des statistiques du ministère de l'Éducation, qui n'arrive pas à savoir pour quelles raisons exactes ces jeunes enseignants tournent le dos à la profession après y avoir goûté.

Selon des données issues de la banque PERCOS, qui analyse les déclarations du personnel des commissions scolaires, le problème du décrochage des jeunes enseignants est bien réel: l'examen d'une cohorte de nouveaux profs ayant obtenu leur diplôme en 1998 révèle que 17 % d'entre eux décrochent cinq ans après leur embauche dans une commission scolaire.

Chez les francophones, le taux d'abandon est de 15 % dans la grande région de Montréal, le bassin d'éèves le plus peuplé, contre 21 % pour les autres régions. Côté anglophone, ce sont 28 % des novices qui vont voir ailleurs si l'herbe est plus tendre.

VOIR PAGE A 8: PROFS

Enquêtes: Chagnon freine la SQ

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, prend les grands moyens pour que les enquêtes menées par la Sûreté du Québec sur des défusionnistes de Longueuil et de Montréal, ou sur n'importe quel autre groupe de citoyens contestataires mais pacifiques, ne se reproduisent pas. Dorénavant, la Sûreté du Québec devra instituer de telles enquêtes de renseignement seulement si une infraction au Code criminel a été commise, si une menace a été proférée ou si un signalement sérieux a été enregistré.

Le ministre a même demandé à l'état-major de la SQ de «revoir dans leur ensemble les missions de son service de renseignements de sécurité et de faire en sorte d'établir clairement les directives édictant les normes d'initiation d'enquête».

VOIR PAGE A 8: CHAGNON

IDÉES

Un pape inclassable

Le bilan des 25 ans de pontificat de Jean-Paul II se limite souvent au nombre de ses voyages, des cardinaux qu'il a nommés, des saints qu'il a béatifiés et de sa frilosité qui, du sida au mariage des prêtres, s'exprime en matière de sexualité. Mais son pontificat est bien plus complexe, fait valoir Gilles Routhier, de la faculté de théologie de l'Université Laväl. Jean-Paul II est l'homme qui a confronté l'Occident en se fondant sur des valeurs profondes, qui prennent à partie le capitalisme et l'hégémonie américaine.



Jean-Paul II

■ À lire en page A 7

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le concert du
Cardinal Léger
Place-des-Arts • 21 octobre 19 h 30
Mozart : I Musici et Marie-Andrée Ostiguy
infos : 514-495-2409

La paralysie
fédérale

Depuis la reprise des travaux parlementaires à Ottawa, en septembre, le mot « paralysie » est sur toutes les lèvres. Paralysie du processus législatif, du gouvernement, de la machine bureaucratique. L'image est forte et laisse croire que les députés en sont réduits à se tourner les pouces et que plus rien ne se fait dans les officines gouvernementales.

Ne plus savoir qui est le vrai patron, ni quand le premier ministre Jean Chrétien passera enfin le témoin à Paul Martin, provoque bel et bien une paralysie, mais pas du genre évoqué à coup de lieux communs faciles.

Les députés, en particulier, n'ont pas arrêté de débattre de projets de loi, de motions et de sujets d'actualité, ce qui se soit en chambre ou en comités. Vingt-deux projets de loi sont toujours au menu des Communes et sept autres sont à l'étude au Sénat.

Le projet de loi sur la procréation assistée reste l'un des plus controversés puisque nombre de libéraux s'y opposent. Le gouvernement est toutefois confiant de le faire adopter bientôt grâce à l'appui du NPD. Plusieurs projets de loi sont à l'étude devant le comité de la justice, dont ceux sur la décriminalisation de la marijuana, la révision de la loi sur le divorce, les fraudes sur les marchés financiers et la responsabilité pénale des organisations. La nouvelle carte électorale n'a pas encore été adoptée, ce qui ne devrait pas trop tarder.

Les comités ont, de leur côté, entrepris de nombreuses études. En voici un échantillon. Le comité examinant les activités gouvernementales se penche sur la protection des dénonciateurs, et celui des affaires étrangères, sur le traitement accordé à certains Canadiens détenus à l'étranger. Le comité de l'environnement s'intéresse à la mise en œuvre du protocole de Kyoto, celui des finances poursuit ses consultations prébudgétaires, et celui de l'immigration, son étude du projet de carte d'identité nationale.

Le travail abonde, et ce n'est pas parce que Jean Chrétien s'accroche et que Paul Martin s'impatiente qu'il doit être laissé en plan. Les députés l'ont compris et sont au poste.

Même chose pour les fonctionnaires, qui continuent à mettre en œuvre les programmes et à répondre aux citoyens. En fait, l'incertitude qui prévaut au sommet alourdit leur tâche plutôt que de la faciliter, puisqu'ils doivent préparer les documents nécessaires relatifs à la transition.

Au cœur du pouvoir

Si on veut parler de véritable paralysie, il faut regarder ailleurs. Au cœur même du pouvoir, là où on n'a pas perdu toute capacité d'initiative. Les dossiers litigieux ou qui exigent une intervention politique sont les premiers à en pâtir. Cela n'a rien de surprenant en période de transition, mais cela devient problématique quand cette même transition s'éternise, comme c'est le cas actuellement. Parmi les victimes de ce feuilleté, on note le projet de loi C-7 sur la gouvernance autochtone. Le ministre des Affaires indiennes, Robert Nault, avait en fin de semaine que le projet était déjà mort, victime du désaccord entre Jean Chrétien et Paul Martin.

Le gouvernement du gouvernement est bien bloqué, mais les députés, eux, continuent à ramer. Mais qu'ils le veuillent ou non, leur navire pourrait s'enliser com-



Manon Cornéliier

plètement au lendemain de l'élection de Paul Martin, le 14 novembre prochain, car le scénario d'une prorogation de la session parlementaire se fait de plus en plus persistant.

Selon le calendrier parlementaire, la Chambre des communes a encore sept semaines avant Noël pour achever ses travaux. Les trois premières démarreront

lundi prochain, puis il y aura un ajournement pendant la semaine du congrès libéral, suivie de la poursuite des travaux du 17 novembre au 12 décembre. Bien des libéraux aimeraient éviter de siéger durant ces quatre semaines, lorsque leur nouveau chef disputera l'avant-scène à un premier ministre entêté.

La prorogation, contrairement à un ajournement, suppose la mort au feuilleté de tous les projets de loi à l'étude, la fin des travaux du Sénat et l'interruption des audiences des comités parlementaires. Il est aussi impossible, dans ce cas, de rappeler le parlement d'urgence, à moins de présenter un discours du trône et tout ce qui s'en suit.

Un ajournement des travaux de la Chambre, par contre, n'affecterait pas le Sénat, ne suspendrait pas les comités et n'empêcherait pas un rappel urgent du parlement, ce qui n'est pas à négliger au moment où des troupes sont déployées en Afghanistan.

Cette solution exige plus d'acrobaties procédurales de la part du gouvernement. A moins d'obtenir l'accord des partis d'opposition, ce qui est à exclure dans ce cas-ci, il serait forcé, pour ajourner le 7 novembre, de débattre d'une motion à cette fin pendant au moins deux jours et, en cas d'obstruction de l'opposition, d'imposer le bâillon. Cela voudrait dire autant de journées perdues, au début de novembre, pour terminer l'examen des législations toujours à l'étude.

Encore plus de patience

Encore une fois, on serait tenté de dire que la seule solution serait que Jean Chrétien accepte de partir dès l'élection de son successeur et que les travaux reprennent rapidement par la suite. Mais Paul Martin voudrait-il digérer les restes de l'administration Chrétien? Rien n'est moins sûr. L'équipe Martin jongle depuis longtemps avec l'idée de présenter un discours du trône en février, suivi d'un budget et d'une élection déclenchée après le 1^{er} avril, date d'entrée en vigueur de la nouvelle carte électorale. Et il faudra alors faire preuve d'encore plus de patience, puisqu'il s'écoulera souvent plusieurs semaines entre une élection et le rappel du parlement.

Peu importe le scénario, donc, tout indique que le parlement sera voué à l'impasse après le 15 novembre, et ce, pour longtemps. L'importance des dommages dépendra de ce que les députés et les sénateurs arriveront à accomplir d'ici là.

mccornellier@ledevoir.com

Émeute au centre-ville de Montréal

Des autos ont été renversées et incendiées, des magasins saccagés, à la suite de l'annulation d'un concert punk au Medley

PRESSE CANADIENNE

Une émeute provoquée par l'annulation d'un concert punk a laissé plusieurs voitures renversées, incendiées ou endommagées dans son sillage, hier soir, au centre-ville de Montréal.

Une centaine de spectateurs furieux de ne pas pouvoir assister au spectacle ont renversé et incendié une dizaine de voitures devant le bar Le Medley, à l'intersection

de la rue Saint-Denis et du boulevard René-Lévesque. Ils ont aussi fracassé les vitres de l'établissement et des commerces voisins, avant de se répandre rue Sainte-Catherine où d'autres commerces ont été attaqués.

Selon des informations, au moins un policier et des gardiens de sécurité du bar Le Medley ont été blessés légèrement par des éclats de vitre.

L'escouade antiémeute et les

pompiers ont été appelés sur les lieux pour contrôler la situation et éteindre les incendies. Évidemment, plusieurs rues du secteur ont été bouclées, ce qui a largement compliqué la circulation automobile dans le secteur.

Les policiers, qui selon plusieurs sources auraient pris un long moment avant d'intervenir, ont réussi à rétablir le calme aux alentours de 22 heures. Aucun bilan de l'émeute n'avait été émis

en fin de soirée. Selon Radio-Canada, au moins deux jeunes auraient été arrêtés.

Le spectacle devait mettre en vedettes les groupes Total Chaos et The Exploited.

Selon le réseau LCN, le spectacle aurait été annulé parce que des membres du groupe The Exploited se seraient vu refuser l'entrée au Canada.

Le dernier album du groupe s'intitulait: *Fuck the System*.

Le maire Gérald Tremblay met en garde les défusionnistes

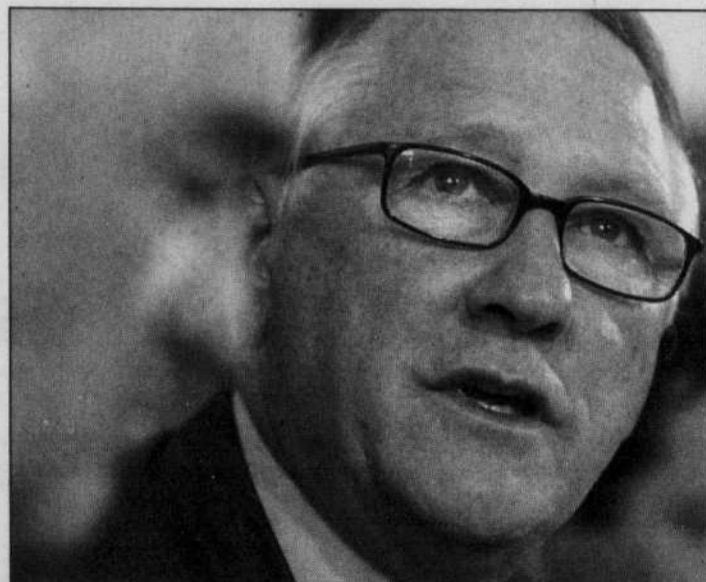
Les villes reconstituées géreront
seulement 30 % de leur budgetJEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Les villes reconstituées à la suite des défusions ne géreront que 30 % des taxes de leurs citoyens puisqu'elles verront leur contribution au financement des services communs sur l'île de Montréal s'accroître, a affirmé hier le maire Gérald Tremblay lors d'une allocution devant les membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Faux, se sont empressés de répliquer les défusionnistes.

Devant un auditoire de plus de 900 personnes hier midi, le maire Tremblay a accusé le gouvernement du Québec de nuire au développement de la métropole avec son projet de loi 9 et de créer un tel climat d'incertitude que les vrais enjeux sont mis de côté. «Alors que nous devrions utiliser toutes nos énergies à mettre en application des solutions pour régler certains problèmes chroniques de Montréal qui perdurent, au lieu de cela, qu'est-ce qu'on fait? On met en place un processus obscur qui ne pourra que fatalement créer encore de nouveaux problèmes sans pour autant régler ceux du passé», a-t-il déclaré.

Il a dénoncé le clivage qui se profilait entre francophones, anglophones et allophones, ainsi qu'entre riches et démunis. Le débat engagé sur les défusions «risque de déraper et causer des torts à notre société. Les risques de fracture sociale sont élevés et l'ambiguïté du gouvernement n'aide pas», a-t-il poursuivi.

Aux défusionnistes, il a rappelé



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Gérald Tremblay a accusé le gouvernement du Québec de nuire au développement de la métropole avec son projet de loi 9.

qu'ils ne retrouveront pas les villes qu'ils connaissaient avant les fusions municipales. Les villes défusionnées devront assumer une plus grande part des frais liés à la mise en commun de divers services sur l'île de Montréal, qu'il s'agisse de la cour municipale, de la gestion de l'eau, des pompiers ou du développement social et culturel. Selon ses calculs, elles devront donc verser l'équivalent de 70 % des revenus de leurs taxes à la Ville de Montréal pour assumer leur juste part. «La vraie question que doivent donc se poser les défusionnistes et qu'ils doivent

poser à leurs citoyens est la suivante: voulez-vous retourner en arrière pour gérer 30 % de vos taxes et perdre l'influence et le pouvoir que vous avez actuellement?», a-t-il lancé.

Des responsabilités à établir

Si les membres de l'assistance ont réservé au maire une ovation au terme de son discours — rédigé par une firme externe au coût de 5700 \$ —, les défusionnistes, eux, se sont bien gardés d'applaudir les propos du maire, mettant en doute ses affirmations concernant l'am-

pleur de la contribution des futures villes défusionnées. Le projet de loi 9 n'a pas clairement établi quelles responsabilités seront restituées aux villes défusionnées, a indiqué Bill Tierney, ex-maire de Sainte-Anne-de-Bellevue, une municipalité qui versait l'équivalent de 40 % de son budget à la défunte Communauté urbaine de Montréal (CUM) avant les fusions. «Il y a beaucoup de négociations à faire avant de décider du partage des pouvoirs. [...] Je ne comprends pas d'où vient cette affirmation du maire. A-t-il déjà préjugé des résultats des négociations?», s'est-il demandé.

«Ce n'est pas le ministre qui parle, c'est Gérald Tremblay», a fait valoir l'ex-maire de Westmount, Peter Trent, en rappelant que les libéraux avaient été portés au pouvoir grâce notamment à leur promesse de reconstituer les villes telles qu'elles étaient avant les fusions municipales. Si le gouvernement ne respecte pas sa parole, il devra faire face à de nombreux électeurs frustrés, a-t-il prévenu.

L'ancienne Ville de Westmount versait à la CUM une contribution d'environ 45 % de son budget de 53 millions. L'ex-maire, partisan de la décentralisation de services tels que ceux de la cour municipale ou des pompiers, croit que le maire brandit inutilement une menace visant les défusionnistes. «M. Tremblay utilise ça parce qu'il panique et qu'il ne veut pas perdre des morceaux de la grande ville, mais il n'a aucune autorité et aucune assurance que les libéraux vont permettre des défusions partielles», a-t-il ajouté.

Hébergement des personnes
âgées: Québec ne remet pas
en question le rôle du privéISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne remet pas pour l'instant en question son projet de créer des partenariats avec le privé pour héberger des personnes âgées en perte d'autonomie. Et cela, même si le Bureau du coronar a recensé depuis 1990 plus de 400 décès violents survenus dans des résidences pour aînés, notamment dans des ressources privées fonctionnant sans permis.

Le cabinet du ministre Philippe Couillard a réagi hier aux informations divulguées samedi par *La Presse*, concernant les décès survenus depuis 13 ans dans des résidences en tout genre hébergeant des personnes âgées. «Il faut être prudent quand on parle de morts violentes. Est-ce qu'une chute d'une personne âgée est une mort violente?», a d'abord soulevé Cathy Rouleau, l'attachée de presse du ministre de la Santé. «On est bien conscients qu'il y a des situations qui restent à corriger», a-t-elle ajouté.

400 décès

Depuis 1990, le Bureau du coronar a en effet enquêté sur les circonstances du décès de plus de 400 aînés vivant dans des résidences pour per-

sonnes âgées, dont 324 par accident, 66 par suicide et quatre par homicide.

Ces chiffres inquiétants ne semblent toutefois pas ébranler le projet du ministère de la Santé de confier sous peu au secteur privé le soin d'héberger davantage de personnes âgées en perte d'autonomie. Le ministère de la Santé a en effet lancé cet été un appel d'offres visant à tester ce modèle dans plusieurs régions du Québec en développant des partenariats avec des ressources privées.

«C'est clair que, dans les projets de partenariats, tous les soins cliniques continueront à être donnés par le public. Seuls l'hébergement et le soutien seront donnés par le privé», a défendu la porte-parole du ministre.

À l'heure actuelle, environ 2500 résidences privées au Québec hébergeant 85 000 personnes âgées échappent à tout contrôle du ministère de la Santé et fonctionnent sans permis. Selon Mme Rouleau, cette situation peut poser problème, mais ne peut être résolue facilement. «Il faut voir jusqu'à quel point le ministère de la Santé a le mandat pour entrer dans une résidence privée, où l'on n'offre pas de services de santé comme tels, mais seulement le gîte et le couvert», défend-elle. La sécurité des lieux et la qualité de l'hébergement relèveraient davantage du ministère des Affaires municipales ou de celui de l'habitation.

EN BREF

Pauvreté: une
mise en demeure
faite à Charest

(Le Devoir) — Le Collectif pour un Québec sans pauvreté remettra aujourd'hui au premier ministre Jean Charest une «mise en demeure citoyenne» qui exige un plan d'action concret découlant de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (loi 112). Selon l'échéance fixée par la loi, ce plan aurait dû voir le jour le 5 mai dernier. Cette mise en demeure est davantage symbolique que juridique, mais, pour le collectif, elle signifie clairement son ras-le-bol. La porte-parole du collectif, Vivian Labrie, en assez d'attendre. «On a dit ce qu'on avait à dire. On a rencontré le ministre [de l'Emploi, de la Sécurité sociale et de la Famille, Claude Béchard] et son équipe. Il est temps que les choses sortent.» Mme Labrie a aussi décidé de faire parvenir hier à tous les députés de l'Assemblée nationale une lettre leur demandant de respecter la loi 112, puisqu'ils ont voté cette loi à l'unanimité en décembre dernier.

Rendement garanti ou rendement garanti.

Canada

OBLIGATION À PRIME
DU CANADA

2,45% AN 1 2,80% AN 2 3,00% AN 3 3,50% AN 4 5,00% AN 5

ÉMISSION 34 : taux annuel composé de 3,34 % au bout de 5 ans. L'Obligation à prime du Canada est encaissable une fois l'an à la date anniversaire de l'émission et durant les 30 jours suivants.

OBLIGATION D'ÉPARGNE
DU CANADA1,75%
AN 1 - ÉMISSION 84

L'Obligation d'épargne du Canada est encaissable en tout temps.

• En vente jusqu'au 1^{er} novembre 2003
• Les obligations sont garanties par le gouvernement du Canada

• Les obligations sont assorties des options REER et FERR
• Aucuns frais; 100 \$ suffisent pour commencer

• En vente à votre institution bancaire ou financière. Ou achetez-les directement au www.oec.gc.ca, ou encore par téléphone au 1 888 773-9999 du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, heure de l'Est

Obligations d'épargne du Canada
un excellent mode d'épargne. C'est garanti.

Les porteurs d'obligations sont priés de noter qu'à partir du 1^{er} novembre 2003, l'émission 15 de l'Obligation à prime du Canada portera les taux indiqués plus haut. Les émissions 46 à 50, 54, 60, 66, 72 et 78 de l'Obligation d'épargne du Canada porteront les taux susmentionnés.

*Le ministre de Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps.

LE DEVOIR

LE MONDE

Impasse en Bolivie

L'armée protège un président qu'elle désapprouve

REUTERS ET AGENCE FRANCE-PRESSE

La Paz — Une dizaine de blindés ont entouré hier le palais du président bolivien Gonzalo Sanchez de Lozada, par crainte d'une aggravation de la violence après plusieurs semaines de manifestations, qui ont fait au moins 53 morts.

Le commandant des forces armées de la Bolivie, le général Roberto Claros, a cependant annoncé hier que l'armée retire son appui au président Sanchez de Lozada, dont la démission est demandée par des manifestants depuis plus de trois semaines.

Le général Claros a précisé que l'institution militaire ne soutient plus M. Sanchez de Lozada «en tant que personne», mais qu'elle continue de respecter la Constitution, qui lui «impose de défendre un gouvernement légitimement constitué».

Au moins un ouvrier a été tué hier dans le quartier El Alto, a rapporté une organisation de défense des droits de l'homme.

Concentrant sur lui le mécontentement de l'ensemble du mouvement social, le chef de l'État s'est réuni avec ses alliés.

De leur côté, les responsables du mouvement ont appelé à son durcissement pour se protéger contre

les politiques, jugées trop libérales, de Sanchez de Lozada.

La Paz, capitale bolivienne nichée dans les montagnes, est paralysée par des pénuries de nourriture, des pillages et des affrontements armés entre manifestants et policiers, qui ont fait au moins 14 morts lors de la seule journée de lundi, selon l'estimation d'une organisation de défense des droits de l'homme.

Hier matin, les déplacements étaient encore rendus difficiles par le blocage des principales artères de la ville, où des barrages de pavés ont été érigés. Ces derniers jours, des pluies de cailloux sont tombées sur les véhicules de certains Boliviens tentant de rejoindre leur lieu de travail.

Des appuis fragiles

Le mouvement social compte notamment à sa tête les populations d'origine amérindienne, qui accusent le président de ne pas avoir su enrayer la pauvreté. Les producteurs de coca, matière première de la cocaïne, se sont récemment joints à un mouvement très hétéroclite. Enseignants et conducteurs d'autobus sont en grève. L'aéroport international est toujours fermé.

Sanchez de Lozada a été élu par le Congrès en

2002 après n'avoir pu obtenir la majorité des voix lors de l'élection au suffrage universel. Peuplée de 8,3 millions de personnes, la Bolivie est le pays le plus pauvre de l'Amérique latine. Environ 60 % de sa population vit avec moins de deux dollars par jour.

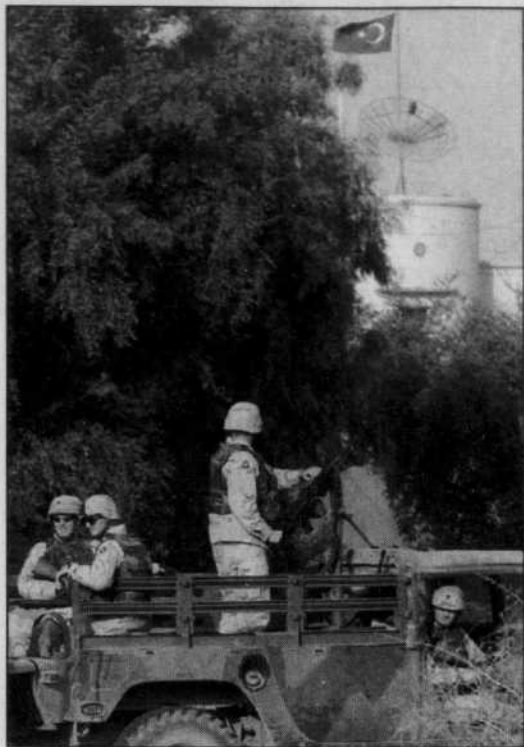
Le vice-président Carlos Mesa s'est désolidarisé de son gouvernement pendant la fin de semaine, mais il a annoncé hier qu'il tenterait de réunir le Congrès pour trouver une solution à cette crise.

L'ancien président Jaime Paz Zamora a fait savoir que son parti (gauche), membre de la coalition au pouvoir, soutenait toujours le président.

La crise sociale qui secoue la Bolivie depuis environ un mois avait été déclenchée à l'origine par les projets d'exportation du gaz bolivien vers les États-Unis, ce qui avait mis en colère de nombreux Boliviens qui craignent qu'une bonne partie de la population ne tire pas profit de ce commerce.

En outre, la voie des exportations de gaz devait passer par le Chili, ce qui avait accru la colère des Boliviens en raison d'un vieux différend entre les deux pays au sujet de l'accès de la Bolivie au Pacifique.

Sanchez de Lozada a annoncé lundi la suspension de ce projet, ce qui n'a toutefois pas permis de calmer son opposition.



CEERWAN AZIZ REUTERS

Périmètre de sécurité autour de l'ambassade de Turquie à Bagdad.

Tractations à l'ONU, attentat en Irak

ASSOCIATED PRESS

New York et Bagdad — Après la présentation d'un nouveau projet de résolution américaine sur l'Irak, plusieurs pays ont regretté hier que le texte ne comporte pas de référence à un transfert du pouvoir au peuple irakien. Et ce, alors que sur le terrain, la situation est toujours aussi instable, Bagdad ayant été le théâtre d'un deuxième attentat suicide en trois jours.

Après une conversation entre Vladimir Poutine, Jacques Chirac et Gerhard Schröder dans la journée, Moscou, Berlin et Paris ont proposé hier des amendements au nouveau texte américain lors de la première réunion du Conseil de sécurité destinée à discuter du projet révisé de résolution. Les amendements proposés permettraient de donner au secrétaire général des Nations unies Kofi Annan et au Conseil de sécurité un rôle dans l'établissement d'un calendrier du transfert de pouvoir aux Irakiens, aux côtés de la coalition emmenée par les Américains et du Conseil de gouvernement irakien.

Des diplomates ont confié qu'il était apparu clairement que si l'administration Bush acceptait ces amendements, le texte de Washington obtiendrait le soutien de 14 des 15 membres du Conseil de sécurité, le vote de la Syrie restant encore en doute. En cas de refus des États-Unis de retoucher le projet, il n'obtiendrait que le minimum de neuf voix requis pour l'adoption. Aucun pays permanent n'a menacé d'opposer son veto. Mais selon un responsable américain s'exprimant sous couvert d'anonymat, il est peu probable que Washington accepte de nouveaux changements.

Sur le terrain, les violences se multiplient. Bagdad a été le théâtre d'un nouvel attentat suicide hier, le deuxième en trois jours. Un homme s'est fait sauter au volant d'une voiture près de l'ambassade de Turquie, tuant un passant. D'après les autorités hospitalières, au moins 13 personnes ont été blessées. Des témoins ont rapporté que la voiture tentait de s'approcher de l'ambassade en milieu d'après-midi lorsqu'elle a explosé.

Plusieurs personnes ont par ailleurs été tuées ou blessées dans des affrontements entre factions chiites au cours de la nuit de lundi à hier à Kerbala.

La Chine a envoyé avec succès un homme dans l'espace

ASSOCIATED PRESS

Désert de Gobi, Chine — La Chine a procédé au lancement du vaisseau habité *Shenzhou 5*, ce matin, envoyant un «taikonaute» dans l'espace et devenant ainsi le troisième pays dans l'histoire à le faire, quarante ans après l'Union soviétique et les États-Unis.

«Je me sens bien», ont été les premiers mots du taikonaute, après une trentaine de minutes passées dans l'espace.

Peu avant, le gouvernement avait annoncé que la fusée était «en route pour l'orbite programmée». Une cinquantaine de minutes après le décollage, le commandant en chef de la mission confirmait que la navette *Shenzhou 5* «opérait normalement en orbite».

Dans une colonne de fumée, la fusée *Shenzhou 5* s'est élevée dans le ciel lumineux du nord-ouest de la Chine à exactement 9h, heure locale. Les premières images du décollage de la fusée ont été diffusées sur la chaîne d'État, une demi-heure après l'annonce du lancement.

L'agence officielle Xinhua a confirmé que l'astronaute se nommait Yang Liwei, un lieutenant-colonel de 38 ans.

Il s'agit du point culminant d'une décennie d'efforts pour la Chine et pour son armée avec la concrétisation d'un programme spatial, et un moment de patriotisme intense pour le gouvernement communiste, toujours intéressé par le poids de son image sur l'échiquier mondial.

La Chine a gardé secrets les détails de l'événement, déclarant seulement par avance que le lancement était prévu entre mercredi et vendredi et que le taikonaute ferait 14 fois le tour de la Terre.

Le lancement de *Shenzhou 5* intervient après quatre lancements tests de fusées inhabitées qui ont été en orbite pendant près d'une semaine avant d'être parachutés dans le nord du pays. Le média national a annoncé que le vol habité devrait durer une vingtaine d'heures.

COLOMBIE

Nouvel espoir pour la libération d'Ingrid Betancourt

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bogotá — Pour la première fois depuis la rupture du dialogue avec les FARC le 20 février 2002, une commission de l'Église déléguée par le pouvoir a rencontré le commandement de cette guérilla pour étudier un échange éventuel de prisonniers, dont Ingrid Betancourt.

La tenue de cette réunion entre trois ecclésiastiques et les principaux chefs des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), à une date et un lieu non précisés, a été annoncée hier à l'AFP à Bogotá, dans un message authentifié, par un porte-parole des rebelles.

«Nous avons insisté sur notre pleine disposition à aboutir à un échange de prisonniers [...], dans des zones démilitarisées, comme celle de la ville de Cartagena del Chaira où nous avions libéré 70 soldats» en juin 1997, indiquent les FARC, principale guérilla en nombre avec 17 000 hommes.

Vingt et un otages politiques, dont la Franco-colombienne Ingrid Betancourt, ancienne candidate des Verts aux présidentielles de Colombie, une cinquantaine d'officiers de l'armée et 800 civils sont otages des FARC, certains depuis six ans. Plus de 400 guérilleros purgent des peines de prison en Colombie.

Coup de théâtre

Les trois délégués de l'Église catholique, M^{re} Luis Augusto Castro, évêque de Tunja (nord) et vice-président de la Conférence épiscopale de Colombie, M^{re} Dario Munera, ainsi que le prêtre Dario Echeverry, avaient été désignés le 31 janvier pour de tels pourparlers par le président Alvaro Uribe.

Cette rencontre constitue un véritable coup de théâtre, dans la mesure où le chef de l'État, considéré comme un dur, n'a cessé de

manifestar son intention de «mettre à genoux» les groupes armés depuis son investiture le 7 août 2002.

La guerre civile a fait plus de 200 000 morts en Colombie depuis 1964, avec une moyenne de 3000 enlèvements de civils par an, et près de trois millions de déplacés par la violence.

Cette rencontre est la première depuis l'annonce le 20 février 2002, par le président de l'époque Andres Pastrana, de la rupture du dialogue engagé entre le pouvoir et les FARC le 7 janvier 1999, en raison d'un détournement d'avion par la guérilla ce jour-là.

Le chef de l'État avait mis fin dans le même temps à la zone démilitarisée grande comme la Suisse (42 000 km²) octroyée depuis le 7 novembre 1998 aux rebelles, à 700 km au sud de Bogotá, pour en faire un «laboratoire de paix».

L'atmosphère de cette première réunion entre la mission de l'Église et les FARC a été qualifiée de «positive» par une source de l'AFP proche des négociateurs, dans la mesure où chacune des deux parties a lâché du lest.

L'appel de la guérilla à de petites régions neutralisées pour un échange éventuel de prisonniers constitue une concession de taille de la part des FARC. Les rebelles avaient exigé jusqu'ici la démilitarisation préalable des départements du Putumayo et du Caqueta, dans le sud de la Colombie, soit l'équivalent de l'Angleterre (115 000 km²).

Quant au pouvoir, il a ainsi traduit sa volonté de garder deux fers au feu, celui de la bataille frontale sur le terrain contre les rebelles, mais sans exclure un possible dialogue avec eux, jusqu'ici confié aux bons offices de l'ONU.

REUTERS
Retenue en otage par la guérilla.

Qui gouverne : Dieu ou la Constitution ?

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les millions d'écoliers américains qui prêtent quotidiennement serment devant Dieu vont-ils à l'encontre du principe constitutionnel de la séparation de l'Église et de l'État? La Cour suprême a accepté hier de se saisir de ce dossier sensible.

Pour les neuf juges de la haute cour, il va s'agir de déterminer si le passage du serment proclamant «une nation sous Dieu» est conforme au premier amendement de la Constitution des États-Unis, qui stipule que «le Congrès ne fera aucune loi relative à l'établissement d'une religion ou en interdisant le libre exercice».

Des millions d'élèves des écoles primaires récitent à leur arrivée en classe, chaque matin, le serment d'allégeance, au pied de la bannière étoilée, la main sur le cœur. Chacun déclare à haute voix : «Je prête allégeance au drapeau des États-Unis d'Amérique et à la République qu'il représente, une nation sous Dieu, indivisible, avec la liberté et la justice pour tous».

La tempête a été déclenchée l'an dernier par un Californien, Michael Newdow, 49 ans à l'époque, un librettiste qui refusait que sa fille, une écolière de neuf ans, prononce ce serment ni même l'entende tous les matins. Les critiques avaient redoublé d'intensité après la décision de la Cour d'appel à San Francisco lui donnant raison et jugeant donc inconstitutionnelle la référence à Dieu dans ce serment.

Le président George W. Bush, un méthodiste qui affiche souvent sa ferveur chrétienne, avait jugé «ridicule» la décision de cette Cour d'appel, tandis que des parlementaires la qualifiaient de «folle» et «honteuse».

La Cour suprême, généralement conservatrice, devrait rendre sa décision au cours de l'année prochaine.

«Mur de sécurité»

Les États-Unis mettent leur veto au projet de résolution

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York (Nations Unies) — Les États-Unis ont mis hier leur veto au Conseil de sécurité de l'ONU à un projet de résolution condamnant la construction par Israël d'une «ligne de sécurité» en Cisjordanie.

C'est la 78^e fois que les États-Unis bloquent le passage d'un projet de résolution condamnant Israël.

Ce projet déposé par la Syrie au nom du Groupe arabe qualifiait cette ligne de sécurité d'«illégal aux termes de la loi internationale» et demandait que sa construction soit «arrêtée et inversée».

Le texte avait reçu 10 voix pour. Quatre pays, l'Allemagne, la grande Bretagne, la Bulgarie et le Cameroun se sont abstenus lors du vote.

Outre la condamnation du «mur», le projet de résolution réaffirmait l'opposition du Conseil de sécurité «à toutes les activités de colonisation dans les territoires occupés et toutes les activités impliquant la confiscation de terres et leur annexion de fait».

Washington avait bloqué le 16 septembre dernier un texte exigeant qu'Israël revienne sur ses menaces d'expulser Yasser Arafat, le président de l'Autorité palestinienne. Le 20 décembre 2002, les États-Unis avaient opposé leur veto à un projet de résolution condamnant Israël pour la mort de plusieurs employés des Nations Unies dans les territoires palestiniens.

Nasser al-Kidwa, le représentant palestinien à l'ONU, avait indiqué à l'AFP que, si les États-Unis mettaient leur veto au texte condamnant la construction du mur, il demanderait immédiatement une session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies.

Une session extraordinaire de l'ONU avait été aussi demandée à la suite du précédent veto américain et avait abouti à l'adoption de la même résolution par 133 voix pour, 15 abstentions et 4 voix contre (États-Unis, Israël, Micronésie et Îles Marshall).

Le veto n'existe pas à l'assemblée générale mais les résolutions qu'elle adopte, à la différence de celles du Conseil de sécurité, n'ont pas force de loi.

L'ambassadeur des États-Unis à l'ONU, John Negroponte a indiqué dans une explication de vote que le texte présenté «n'était pas équilibré et ne condamnait pas le terrorisme en termes explicites».

l'état du monde

2004

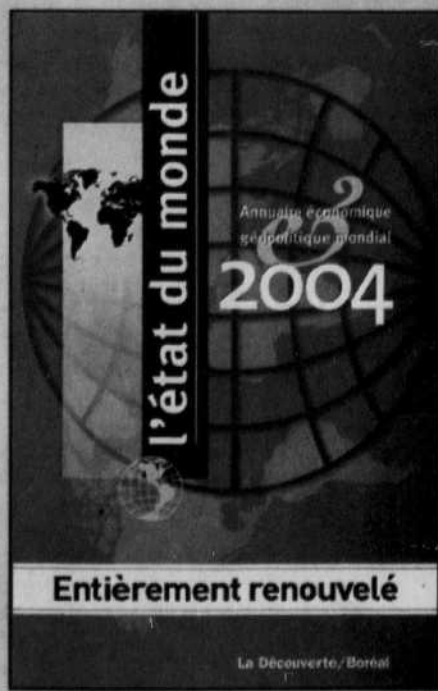
Annuaire économique et géopolitique mondial 23^e édition

Une analyse approfondie des grandes tendances planétaires
Un bilan de l'année pour les 226 États et territoires de la planète
Les enjeux politiques et économiques à l'aube du III^e millénaire

Boréal
40 ans
www.editionsboreal.qc.ca

en collaboration avec

LE DEVOIR 951



672 pages • 29,95 \$

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CHAGNON

SUITE DE LA PAGE 1

L'opposition péquiste estime que le ministre fait preuve d'ingérence politique et empêche la Sûreté du Québec d'accomplir son travail.

«Loin de m'immiscer dans le rôle d'enquête des forces de l'ordre, il est de mon devoir, au nom des principes démocratiques de notre société, de m'assurer d'un juste équilibre entre le devoir des forces policières de maintenir l'ordre et la paix sociale et les moyens ou les méthodes qui sont utilisés pour y parvenir», a affirmé Jacques Chagnon hier, à la suite d'une rencontre avec la direction générale de la Sûreté du Québec.

Le ministre a ainsi soumis de nouvelles directives à la SQ. «J'ai demandé à la SQ de ne lancer aucune enquête sans avoir au départ soit un signalement, soit une menace, soit une infraction au Code criminel. Voilà ce qui devrait être le frein naturel à cet exercice qu'on a connu et qui a été une erreur de jugement», a lancé le ministre, faisant valoir que les personnes visées par la SQ n'avaient rien à se reprocher.

L'action du ministre fait suite aux révélations faites vendredi par un quotidien montréalais, selon lesquelles la SQ menait des enquêtes sur des défusionnistes de Longueuil, dont la présidente de l'arrondissement de Boucherville, Francine Gadois, et un membre de la Coalition pour la défusion de Saint-Lambert, Claude Trudeau. Une dizaine de défusionnistes de Longueuil et Montréal ont fait l'objet de telles enquêtes de renseignement.

«Les récents événements ont suscité un concert presque unanime d'inquiétudes au sein de la société. J'y ai participé moi-même. Dans une société démocratique, les citoyens ont le droit de faire valoir leur point de vue. Ce n'est pas à l'État, encore moins à la police, de faire en sorte de s'objecter ou de laisser planer des doutes sur les intentions des citoyens», a affirmé M. Chagnon.

La division des services de renseignement de la SQ ne disposait pas de directives claires et a donc commis une erreur de jugement, croit Jacques Chagnon. «Le seul point de départ de l'enquête était que la campagne de défusion pourrait mener à un dérangeant social. [...] Alors n'ayant pas de directives, ils pouvaient aller dans n'importe quel secteur, jouer dans la cour de tout le monde en même temps. Désormais, l'état-major va édicter les directives et faire en sorte qu'on ait un cadre dans lequel les gens vont pouvoir travailler», a expliqué le ministre.

Jacques Chagnon estime qu'il n'y a aucun intérêt à ce qu'une enquête soit mise de l'avant pour faire la lumière sur les agissements de la SQ dans ce dossier. Aucune sanction ne sera imposée aux responsables de ces enquêtes sur des défusionnistes. «Le dossier est clos», a laissé tomber Jacques Chagnon.

«Les gens de la Sûreté du Québec sont mieux de s'abonner à la Seigneurie de Boucherville ou au Courrier du Sud pour en apprendre plus. La SQ n'avait rien de plus à aller chercher en faisant de telles enquêtes. On s'attend à ce qu'un service de renseignement nous informe d'avance de problèmes qu'on devrait connaître. Dans ce cas-ci, ils se sont gourés parce qu'on ne s'attend pas à ce qu'il y ait d'énormes problèmes. [...] On ne vit pas dans un État policier et on ne veut pas vivre dans un État policier», a-t-il ajouté.

Le député et critique péquiste en matière de Sécurité publique, Jean-Pierre Charbonneau, estime que les balises imposées par le ministre vont empêcher la SQ d'accomplir son travail. «Ce qu'on dit maintenant à la police c'est qu'elle ne peut plus vraiment faire de travail de prévention de la criminalité ou concernant la sécurité publique en essayant de comprendre les dessous des conflits majeurs qui peuvent se produire dans la société. Dans le contexte où il y a des crises sociales, c'est encore plus pertinent et nécessaire qu'il y ait un travail de vérification qui se fasse. Sinon, on est obligé de demander aux policiers d'agir juste après coup», a-t-il dit.

Aucun droit n'a été brimé dans ce cas, fait valoir M. Charbonneau. «Il y a une ingérence politique dans ce dossier-là qui va trop loin. On intervient politiquement d'une façon exagérée et on est intervenu de façon inadéquate pour stopper un travail qui était normal et qui était dans le cours du mandat de la SQ. Si on veut éviter qu'il y ait une police politique au Québec, on doit éviter justement que le pouvoir politique intervienne pour commencer à baliser le travail de la police», a ajouté Jean-Pierre Charbonneau.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333 Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

L'article 45 avant les fusions, dit le patronat

PRESSE CANADIENNE

Québec — Qu'il y ait des fusions municipales ou non, le gouvernement doit impérativement modifier l'article 45 du Code du travail pour ouvrir la voie à la sous-traitance, a soutenu, hier, le président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Gilles Taillon. Devant la commission parlementaire étudiant le projet de loi 9 sur la réorganisation municipale, M. Taillon s'est montré peu préoccupé par le débat sur les fusions, plaçant plutôt en faveur de la réouverture de l'article 45, seule façon, selon lui, de s'assurer que les citoyens en aient pour leur argent. «Pour

moi, c'est une réforme inachevée, il aurait fallu le faire dès le départ, cela n'a pas été fait. Il faut maintenant agir si on veut avoir des fusions ou des réorganisations municipales qui sont rentables pour les citoyens», a-t-il affirmé, un peu plus tard en point de presse.

Non seulement le gouvernement doit favoriser la sous-traitance, il doit aussi mettre en concurrence les secteurs publics et privés, fait valoir le président du CPQ. «Je pense qu'il faut les deux réformes», a-t-il souligné. Le CPQ est d'avis qu'il doit y avoir moins de municipalités au Québec mais refuse d'adopter une position claire en faveur du maintien intégral des villes fusionnées.

CHAREST

SUITE DE LA PAGE 1

peut construire une société en tassant les principaux acteurs sociaux, comme les syndicats ou les ONG. C'est une mission périlleuse», a-t-il souligné.

«Si son projet était tant chéri par les Québécois, il serait occupé à mobiliser la population, à mobiliser les organismes, et à travailler de façon concertée. Le courant moderne se trouve dans l'adhésion des ressources alors qu'il travaille contre le monde», a ajouté M. Parent.

Jean Charest tente de jouer sur les perceptions de la population pour miner la crédibilité des groupes de pression, croit pour sa part la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau. «Je pense que la population ne sera pas dupe», a-t-elle dit au Devoir.

Le président du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFFQ), Michel Sawyer, estime que la lettre n'empêchera pas son organisation d'intervenir sur la place publique. «Se faire interpellé comme ça, ça nous donne plus d'adrénaline, plus d'énergie», a-t-il indiqué.

Les syndicats songent même à une «riposte rigoureuse» qui pourrait prendre la forme d'un front commun constitué de plusieurs groupes sociaux du Québec. «On voit la nécessité de resserrer le front, de présenter la résistance la plus unitaire possible. J'ose croire qu'éventuellement, on va avoir le front social le plus large possible au Québec», a affirmé Réjean Parent.

D'autres groupes de pression interrogés par Le Devoir se sont aussi indignés du ton emprunté par Jean Charest dans sa lettre, qu'il s'agisse du Front commun des personnes assistées sociales ou encore du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Claudette Carbonneau observe que le gouvernement Charest applique ni plus ni moins le programme électoral de l'ADQ. «Il ne lui manquait qu'une chose: une injektive ouverte à l'égard des groupes de pression. C'est fait. Tout y est», a-t-elle lancé, tout en ajoutant que la lettre n'a rien pour rassurer les Québécois.

Les syndicats ont fait valoir qu'ils ne pensent pas qu'à leurs intérêts corporatistes — ils ont investi des efforts dans des luttes sociales qui ne concernaient pas directement leurs membres, soulignent-ils — et qu'ils ne sont pas des promoteurs du statu quo, puisqu'ils se disent ouverts aux débats.

Or, plaident les syndicats, Jean Charest ferme la porte à ces débats. «Si son projet était si grandiose, le gouvernement agirait à découvert plutôt que de le faire dans des comités secrets, dont il est impossible de savoir ce sur quoi ils travaillent précisément», a affirmé Réjean Parent.

Dans sa lettre, Jean Charest défend longuement son opération de révision du rôle de l'État. Les syndicats estiment qu'elle n'augure rien de bon, puisque le premier ministre fait la promotion du recours à la sous-traitance. «Ce n'est pas une cure de rajeunissement que le gouvernement est en train de nous faire vivre. Avec ce qu'il y a sur la planche à dessin, c'est une crise d'anorexie sociale. On ne dit pas juste qu'on veut faire les services autrement. On est en train de dire qu'on va payer du monde beaucoup moins cher pour les faire. Si lutter contre l'appauvrissement des travailleurs c'est du corporatisme, tant mieux. C'est notre job et on va continuer à le faire», a affirmé Henri Massé.

Alors que Jean Charest estime que l'immobilisme peut devenir synonyme de recul, Claudette Carbonneau rappelle au premier ministre qu'il est possible de reculer tout en bougeant. Les syndicats crai-

gnent les actions futures du gouvernement dans la foulée de la publication de cette lettre, que ce soit au sujet des négociations sur le renouvellement des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic et les modifications à l'article 45 du Code du travail pour faciliter la sous-traitance.

Les syndicats dénoncent le bilan des six premiers mois du gouvernement Charest tel que décrit par le premier ministre dans sa lettre. Ils notent que le marché de l'emploi ne s'est pas amélioré, puisque le taux de chômage se situe à 9,6 %, et que le secteur de l'éducation n'a pas bénéficié d'un réinvestissement majeur.

C'est ce que dénoncent d'ailleurs la Fédération étudiante universitaire du Québec et la Fédération étudiante collégiale du Québec. Elles critiquent l'attitude revancharde du premier ministre et se demandent comment il arrive à la conclusion que son gouvernement a fait le plus important réinvestissement en éducation depuis 10 ans et que «l'éducation est redevenue une grande priorité de l'État québécois». Les faits démontrent le contraire en raison d'une série de compressions.

Aveu de faiblesse

L'opposition péquiste estime que Jean Charest fait un formidable aveu de faiblesse avec sa lettre. «Quand un premier ministre, six mois après la prise du pouvoir, se sent obligé de s'expliquer, de valoriser l'action de son gouvernement, de dire aux gens de ne pas s'en faire, c'est un peu inquiétant sur la capacité du gouvernement de transmettre son message. Il ne passe tout simplement pas», a affirmé hier au Devoir le député et critique péquiste en matière de réingénierie de l'État, Sylvain Simard.

«Ce que Jean Charest dit, c'est que quels que soient les obstacles sur notre chemin, nous sommes parfaitement justifiés par notre élection pour avancer. Il y a une façon bizarre de gérer le Québec, alors que ça s'est toujours fait dans le dialogue. Là, c'est l'affrontement», a-t-il ajouté.

Selon lui, le premier ministre fait un «récit tronqué» des réalisations de son gouvernement. «En quoi y a-t-il eu un réinvestissement jamais vu en éducation? Il y a 200 millions de moins que dans le budget Marois [du mois de mars], 2 % de moins que dans le budget de l'an dernier», a-t-il dit.

Sylvain Simard a noté que le «buzzword» du gouvernement, réingénierie, a disparu du discours de Jean Charest. Le député en vient à dire que cette opération manque de sérieux. «On se serait attendu qu'une réforme en profondeur comme celle-là, si elle est vraiment voulue par le gouvernement, soit l'objet de plus de transparence et ne se fasse pas derrière des portes closes», a-t-il affirmé.

«Personne ne s'attendait en votant libéral que ce serait ça, le résultat. Il y a une surprise qu'on a donné un mandat qui est pour Jean Charest un chèque en blanc sur une réforme sans plus de consultation. Ça me semble une conception de la démocratie un peu douteuse», a-t-il ajouté.

Le président du Conseil du patronat du Québec, Gilles Taillon, se réjouit, lui, de la lettre de Jean Charest. «Il y a des gens qui poussent les hauts cris, qui promettent un automne chaud. Je pense que le premier ministre a voulu démontrer qu'il était sérieux. Le premier ministre dit aux gens qu'il s'engage de se calmer, que le gouvernement est à réfléchir et à préparer des plans qu'il va nous montrer bientôt», a affirmé M. Taillon, qui attend beaucoup de la promesse du PLQ de faciliter le recours à la sous-traitance en modifiant l'article 45 du Code du travail.

à trois éléments: le point de vue de la caméra, l'éclairage et le mouvement. Il n'y avait rien d'autre à déterminer que ça, et du coup, chaque décision prenait un poids énorme. Il n'y avait du reste aucune autre histoire à faire valoir que celle qui est imbriquée dans la musique et dans la danse, et qui va fluctuer selon les points de vue des spectateurs», résume le chorégraphe, l'air étonné mais pas du tout embarrassé de causer cinéma dans les médias.

Ça lui permet d'ailleurs de dire des choses qui sur d'autres tribunes n'auraient jamais été pertinentes. Par exemple, qu'il a horreur des captations scéniques. Elle sont pour lui la négation de l'expérience des spectateurs, lesquels depuis leur fauteuil voyagent dans la salle, selon lui. «Si on symbolisait le public au moment où il voit un spectacle, on imaginerait des corps qui volent un peu partout, s'approchent, s'éloignent, etc.» Aussi a-t-il voulu dans son film prolonger cette idée du regard qui papillonne entre l'ensemble et ses détails, mettant en échec l'impression du cadre fixe qui se dégage des captations live et l'effet de puzzle savant qu'on ressent devant plusieurs films de danse.

Rompue à l'exercice linéaire de la création chorégraphique, Lock, pendant le tournage, se demandait comment les séquences allaient s'agencer au montage et interrogeait constamment son imagination afin d'en avoir une impression nette.

Maintenant que cette impression nette est créée, et qu'il est satisfait du résultat, Lock se dit incapable à ce stade de savoir s'il renouvellera l'expérience cinématographique de sitôt, lui qui l'a vécue en marge du monde du cinéma, en marge du monde de la danse, en marge, enfin, du cinéma sur la danse: «Je voulais garder une distance vis-à-vis de ce qui a été fait en Europe, où plusieurs compagnies participent à un processus de création cinématographique, afin de trouver mon propre chemin et ne pas me laisser influencer». Amélia lui ressemble, et comme lui, ne ressemble à rien d'autre.

Amélia, d'Édouard Lock.
Au FCMM aujourd'hui, 19h;
demain, 13h; vendredi, 17h15; Ex-Centris.
Sortie en salle le 20 octobre, à Ex-Centris.

PROFS

SUITE DE LA PAGE 1

Les données consultées par Le Devoir démontrent que le réseau préscolaire et primaire voit quitter 13 % des nouveaux embauchés. Au secondaire, en formation générale, cette donnée grimpe à 21 %, et à 23 % dans les champs d'enseignement spécialisé. En adaptation scolaire, ce sont 9 % des nouveaux enseignants qui ne figurent plus dans les données officielles du ministère de l'Éducation (MEQ), qui ne connaît pas les raisons précises de tous ces départs.

«Si on abandonne parce qu'on n'arrive pas à avoir un emploi de qualité, oui, c'est préoccupant», a indiqué hier Sylvie Turcotte, directrice de la formation et de la titularisation du personnel scolaire au MEQ. «Si on abandonne parce que la profession est trop difficile, ça c'est autre chose, mais je crois moins à cette seconde hypothèse.»

Dans son numéro de la fin de semaine, Le Devoir s'est attaché aux difficultés vécues par les jeunes enseignants qui connaissent des débuts ardu dans la profession. Dans les commissions scolaires et les universités, on s'inquiète de ce phénomène, qui survient alors que le recrutement est encore très intensif dans les écoles, dans la foulée des nombreux départs à la retraite de 1997.

Les novices entrent souvent dans une école par la porte de la suppléance, conservent un statut précaire entre deux et cinq ans, demeurent aux prises avec une tâche morcelée, une gestion de classe complexe, des écoles et des groupes différents pendant une même année, et surtout, l'impression de ne pouvoir se confier aux autres sans subir un jugement destructeur.

Dans le tout dernier numéro de Vie pédagogique, rendu disponible cette semaine, des directions d'école et de commission scolaire évoquent l'aspect «critique» de ce phénomène que constitue le bris de contrat des nouveaux engagés. Cette revue, qui est la publication officielle du ministère de l'Éducation, consacre d'ailleurs son dossier principal à la seule question de l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants.

«Ce qui décourage souvent les jeunes enseignants, c'est le fait d'avoir une entrée difficile dans la profession, de rester longtemps dans un statut précaire, avec une diversité d'emplois», croit Sylvie Turcotte, qui souligne par ailleurs que les statistiques démontrent qu'un accès plus rapide à une situation plus stable dans l'emploi a une incidence favorable sur le taux d'abandon, que le ministère préfère voir sous le chapeau de la «persévérance».

Les données du ministère révèlent en outre une amélioration du taux de persévérance des nouveaux diplômés, qui oscillaient autour de 75 % pour la cohorte de 1990. L'embauche des enseignants du Québec dans d'autres provinces, qui a chuté considérablement, pourrait expliquer en partie cet apparent paradoxe.

Le ministère n'a pas l'intention de «lancer une enquête pour connaître les raisons des départs des enseignants», explique Mme Turcotte. Nul projet non plus de financer par une enveloppe spéciale des projets d'insertion professionnelle que l'on voit naître de plus en plus dans les commissions scolaires, ce que recommandait pourtant, dans son dernier avis au MEQ, le Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant (COFPE). Quinze millions de dollars sont octroyés chaque année par le MEQ pour le soutien aux stagiaires, pendant la formation universitaire, le stage constituant dorénavant une partie importante et obligatoire de la formation des futurs maîtres.

«Bien sûr, la profession n'est pas facile, et ce ne sera jamais exagéré de souligner le fait qu'une personne abandonne parce qu'elle est découragée», note Mme Turcotte, qui juge la situation préoccupante, mais se rassure de voir que les données semblent dénoter une amélioration. «Mais ça n'a rien à voir avec ce que vivent les États-Unis [où on parle de taux d'abandon entre 30 et 50 %], parce que nos enseignants sont beaucoup mieux formés.»

COPPS

SUITE DE LA PAGE 1

Notre pays de taille moyenne en terre d'Amérique connaît l'importance de mettre en place une politique culturelle spécifique en faveur des arts et de la culture.»

Mme Copps a adhéré à la cause au milieu de la dernière décennie, alors que les États-Unis lognaient avidement du côté de l'industrie canadienne des magazines, partiellement soutenue par des lois protectionnistes.

De son côté, l'Organisation mondiale du commerce jonglait avec l'idée d'interdire les subventions aux industries culturelles. Le Québec pousse également dans le sens de la diversité, sans toutefois posséder les outils internationaux pour la faire avancer. La ministre de la Culture québécoise est aussi à l'UNESCO cette semaine.

«Quand nous avons commencé le processus avec le Réseau international sur la politique culturelle [fondé par le Canada et qui regroupe maintenant 57 ministres de la Culture], en 1998, nous pensions devoir attendre beaucoup plus longtemps avant de convaincre l'UNESCO de nous appuyer. On peut dire que c'est grâce aux artistes si nous avons progressé si rapidement. L'appui des créateurs a fait la différence», dit-elle en soulignant l'importance des artistes et des associations d'artistes du Québec dans cette lutte.

Pierre Curzi de l'Union des artistes et Robert Pilon, de la Coalition pour la diversité culturelle accompagnent Mme Copps en Europe. «Les créateurs sont capables de mobiliser la population et de stimuler les élus, poursuit-elle. On a observé le même effet boule de neige autour de la question des mines antipersonnel. Là aussi la société civile a brassé le politique.»

Pour maintenir cette émulation, le Canada tiendra en janvier prochain, toujours à Paris, un forum international à l'intention des entreprises artistiques et culturelles. La rencontre réunira des entreprises du Canada, de la France et d'autres pays francophones de l'Europe et de l'Afrique.

En même temps, début 2004, le groupe conseil de l'UNESCO sur la convention se mettra au travail. Le groupe rassemblera dix experts d'autant de pays, dont un Canadien. Ils devront rédiger un premier brouillon de convention pour le printemps. Les juristes du Canada et de la France ont déblayé ce terrain depuis longtemps.

Mme Copps tire d'ailleurs un grand coup de chapeau à la France, son allié naturel dans le dossier de la diversité. La France qui en a d'ailleurs rajouté hier par la voix de son président en demandant aussi à l'UNESCO d'élaborer une convention internationale sur la bioéthique face aux «dérives» de la science. Comme la proposition sur la diversité culturelle, cette idée touchant à des questions à la fois de société et de commerce, fait l'objet d'âpres débats au sein de la communauté internationale.

Les États-Unis, notamment, qui ont rejoint cette année l'UNESCO après 19 ans d'absence, sont opposés à toute entrave à la libre circulation des biens culturels comme films et musique. Mme Copps ne s'est d'ailleurs pas gênée, lundi, pour répondre fermement au représentant des États-Unis. «Nos politiques nous distinguent», commente Mme Copps. «Pour beaucoup de pays dans le monde, le Canada et les États-Unis représentaient les deux faces de la même médaille. Je crois que les positions de chacun sont plus claires maintenant.»

LE DEVOIR LES SPORTS

Canadien 5, Capitals 1

Un fameux match d'ouverture à Montréal

GUY ROBILLARD PRESSE CANADIENNE

Le Canadien a offert tout un spectacle à son ouverture locale et il a surclassé les Capitals de Washington 5-1, 30-17 au total des tirs au filet.

Claude Julien avait bien raison de dire que les partisans n'avaient pas à s'inquiéter du spectacle malgré le système défensif qu'il entend mettre en place.

Après un premier échec de 5-2 à Ottawa, le Canadien a remporté ses deux derniers matchs par un total de 9-1. Il a dirigé plus de lancers que l'adversaire, chose que l'on ne voyait pas trop souvent depuis quelques années, à chacun de ses trois premiers affrontements.

Le trio de Yanic Perreault (deux buts et une aide), Donald Audette (1-2) et Michael Ryder (0-2) a totalisé huit points, tandis qu'Andreas Dackell (1-0) et Joé Juneau (0-1), du trio défensif, s'inscrivaient au pointage dans un troisième match de suite.

Les joueurs du Canadien ont non seulement fait de beaux jeux et marqué de beaux buts contre le pauvre Sébastien Charpentier, qui était tout content de disputer un premier match au Centre Bell devant ses amis et sa famille, ils ont aussi limité au minimum les chances de marquer de la forte machine offensive des visiteurs.

Claude Julien a le mérite d'être réaliste et pondéré. «C'est sûr que ça ne sera pas toujours comme ça, a dit l'entraîneur du Canadien après la victoire. Mais ça fait deux matchs qu'on a l'occasion d'avoir un petit cousin après deux périodes. Ça nous a donné la chance d'accorder un peu plus de glace à certains jeunes et de continuer à nous concentrer sur de petits détails sans avoir de pression.

«Comme je l'ai dit auparavant, ce que vous appelez système défensif, c'est un système qui permet de récupérer la rondelle le plus rapidement possible et de donner le moins de chances à l'autre équipe. Mais en même temps, ça nous procure une chance de nous porter à l'attaque. C'était important d'implanter notre stratégie et notre jeu défensif en premier parce que c'était une de nos grosses lacunes, mais dernièrement on a travaillé beaucoup sur notre jeu de transition et à nous améliorer en attaque.»

Il faut croire que les joueurs ont bien appris leur leçon, car Yanic Perreault, malgré ses deux buts et une passe et les huit points de son trio, insistait encore pour parler de l'importance de demeurer patient et de ne pas être trop agressif de façon à ne pas s'épuiser inutilement. Et il rappelait que le Canadien a beaucoup diminué les tirs au filet contre lui.

Son ailier gauche Michael Ryder parlait lui aussi de sa satisfaction à l'égard de son jeu défensif, «malgré quelques erreurs». «Je souhaite que ça continue», a dit la recrue qui totalise quatre points (1-3) à ses trois premiers matchs dans la LNH.

Tour de France à Québec en 2008

Le projet franchit une étape

JOCELYNE RICHER PRESSE CANADIENNE

Québec — Il est loin d'être acquis que la ville de Québec pourra s'enorgueillir de présenter une épreuve du Tour de France en 2008. Le projet, cher au maire de Québec, Jean-Paul Allier, n'en est encore qu'à ses balbutiements.

«Presque tout reste à faire. C'est un chantier considérable», a convenu le directeur général du Tour de France, Jean-Marie Leblanc, lors d'un point de presse, hier.

Il s'était déplacé à Québec pour examiner avec le maire la possibilité de présenter en 2008 une partie de la célèbre compétition cycliste. À la suite de la rencontre, il a reconnu qu'il restait plusieurs étapes à franchir avant même de savoir si ce projet est réaliste et souhaitable, sur les plans tant financier que logistique.

Et ce n'est certainement pas avant 2005, au mieux, qu'il estime être en mesure d'avoir un portrait plus précis de la situation et de la viabilité de ce projet, qui consiste à présenter l'étape de lancement du Tour de France dans le cadre des célébrations entourant le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, en 2008.

Mais si M. Leblanc est venu à Québec hier, c'est qu'en principe le projet du maire lui sourit. «Il y a un côté affectif indénié autour de ce projet. L'idée de venir participer à cette célébration nous est très chère», a dit le directeur général de l'organisation.

Si le projet se concrétise, il y aurait présentation des équipes le premier jour, à Québec, suivie le lendemain par le prologue contre-la-montre. Par la suite, les cyclistes entreprendraient «sans doute» l'étape en ligne, soit la première étape du Tour de France, qui fait environ 200 kilomètres, avant de repartir en France.

Beau coup de marketing

Chose certaine, pour Québec, la présentation d'une étape de cette compétition cycliste de renommée mondiale serait un beau coup de marketing, sans compter qu'elle viendrait rehausser le prestige des célébrations de 2008 dans la Vieille Capitale.

«C'est important pour le prestige de 2008 parce que nous allons célébrer quatre siècles

d'implantation de la vie française en Amérique. Deuxièmement, c'est le plus grand événement sportif français. C'est quand même quelque chose de symboliquement très important», a expliqué le maire, qui tient à ce projet pour donner le maximum de notoriété aux célébrations de 2008.

Compte tenu que le projet n'est encore qu'à l'état embryonnaire, M. Leblanc s'est cependant montré prudent et n'a pas voulu s'engager davantage au sujet des possibilités de succès. «Il y a un travail de consultation et d'explication auprès des citoyens et de leurs équipes. Tout cela va prendre du temps», a-t-il dit pour ne pas créer de faux espoirs.

Le Tour de France est un événement d'envergure, autour duquel gravitent notamment 4000 personnes, 180 coureurs et 1600 véhicules.

Il faudra, à compter de maintenant, étudier les obstacles «point par point, poste par poste», pour ensuite présenter un «rapport d'étape» en 2005, a soutenu M. Leblanc.

Dans l'intervalle, une exposition de photos couvrant cent ans du Tour de France sera présentée à Québec en 2004.

Les Yankees battent les Red Sox et prennent les devants

ASSOCIATED PRESS

Boston — David Wells a permis aux Yankees de New York de s'approcher à un seul gain d'une autre participation à la Série mondiale. Ils retourneront maintenant dans le Bronx où ils auront deux fois la chance de garder en vie la Malédiction du Bambino.

Wells a su se tirer de quelques mauvais pas pour conduire les Yankees à une victoire de 4-2 contre les Red Sox de Boston. Ils ont ainsi pris une avance de 3-2 dans la Série de championnat de la Ligue américaine. En remportant une seule autre victoire, les Yankees prolongeront le calvaire des Red Sox, qui dure depuis 85 ans.

Andy Pettitte et Roger Clemens sont reposés et prêts à lancer lors des sixième et septième matches de cette série, qui se poursuit

mercredi au Stade des Yankees.

«Jamais nous ne pécherons pas excès de confiance», a cependant déclaré le joueur d'inter Derek Jeter.

«C'est certain qu'il commence à se faire tard pour nous, a dit Grady Little gérant des Red Sox. Nous verrons bien si nous pouvons nous remettre en marche.»

Boston a l'intention de faire confiance à John Burkett comme partant, même s'il a une fiche de 0-6 en carrière face aux Yankees, qui donneront la balle à Pettitte. Les Red Sox garderont Pedro Martinez en réserve pour le septième match plutôt que de lui demander de lancer après trois jours de repos seulement.

Par ailleurs, Tim Wakefield, spécialiste de la balle papillon, a mentionné qu'il serait disponible si les Red Sox avaient besoin de ses services. C'est lui qui a mérité les deux victoires des Red Sox.

Les Cubs ont encore la poisse

ASSOCIATED PRESS

Chicago — Il ne manquait que cinq retraits. Les amateurs de Wrigley Field étaient debout. On parlait déjà de la Série mondiale.

Puis, ce fut comme si les dieux du baseball avaient soudainement réalisé qu'il s'agissait des Cubs de Chicago. Ces éternels perdants ont trouvé une autre façon de perdre. Et cette fois-ci, ce fut en partie à cause d'un de leurs partisans.

Dans un revirement incroyable en huitième manche, les Marlins de la Floride ont profité du fait qu'un amateur a empêché Moises Alou de capter une fausse balle et d'une erreur du joueur d'arrêt-court Alex Rodriguez pour marquer huit points et arracher une victoire de 8-3 aux Cubs, forçant ainsi la présentation d'un septième match dans la série de championnat de la Ligue nationale.

Mark Prior, Sammy Sosa et les Cubs avaient pris une avance de 3-0 et semblaient se diriger vers une participation à la Série mondiale pour la première fois en 58 ans.

Ce qui a suivi a été une débâcle comme il s'en produit peu souvent.

Maintenant, les Marlins, qui ont remporté une deuxième victoire de suite auront la chance d'accéder à l'ultime série. Les Cubs feront confiance à leur as Kerry Wood. Le gérant des Marlins, Jack McKeon donnera la balle au gaucher Mark Redman.

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Table of hockey statistics for the Eastern Association, including teams like Montréal, Ottawa, Buffalo, Boston, and Toronto.

Section Atlantique

Table of hockey statistics for the Atlantic Section, including teams like Philadelphie, New Jersey, N.Y. Islanders, and Pittsburgh.

Section Sud-Est

Table of hockey statistics for the Southeast Section, including teams like Atlanta, Floride, Washington, Tampa Bay, and Caroline.

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale

Table of hockey statistics for the Central Section, including teams like Detroit, Columbus, St. Louis, Nashville, and Chicago.

Section Nord-Ouest

Table of hockey statistics for the Northwest Section, including teams like Vancouver, Colorado, Edmonton, Calgary, and Minnesota.

Section Pacifique

Table of hockey statistics for the Pacific Section, including teams like Phoenix, Dallas, Los Angeles, San Jose, and Anaheim.

Hier

Washington à Montréal, N.Y. Islanders à Atlanta, Edmonton à Calgary.

Aujourd'hui

Phoenix en Floride, 19h30; Boston à Dallas, 20h30; Ottawa à Los Angeles, 22h30.

FOOTBALL

LIGUE CANADIENNE

Section Est

Table of football statistics for the Eastern Section, including teams like y-Montréal, Toronto, Ottawa, and é-Hamilton.

Section Ouest

Table of football statistics for the Western Section, including teams like x-Edmonton, x-C.-B., x-Winnipeg, x-Saskatchewan, and é-Calgary.

Téléphone: 985-3322 Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel: petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

IONDEX REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES. 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL. 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL. 300 • 399 MARCHANDISES. 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI. 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES. 600 • 699 VÉHICULES.

LES PETITES ANNONCES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00. Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain. Téléphone: 985-3322. Télécopieur: 985-3340.

170 HORS FRONTIÈRES À LOUER. PARIS IXe, App. meublé, équipé, TV, téléphone, clair, calme. 1500 \$/m. 011 33 1 42 81 17 32. 175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER. Charmante ancestrale au coeur du beau village St-Antoine-de-Tilly.

320 ANEUBLEMENT. DIVAN-LIT Caméo simple très confortable, plus fauteuil assorti et rideaux, couleur orange brûlée plus motifs, bonne condition. 542 MASSOTHÉRAPIE. Une aventure pour les sens... Shiatsu/relaxation complète. 575 DÉMÉNAGEMENTS. G. JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres.

CHABOT, Jean (cinéaste) 1945-2003. De Mont St-Hilaire, le 11 octobre 2003, à l'âge de 58 ans est décédé M. Jean Chabot, conjoint de Mme Yolande Rouleau.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. VILLE MONT-ROYAL (OUEST). Split-level détaché clair et spacieux (2187 pi²), terrain 4675 pi², croissant tranquille, proximité école, 9 pièces, 3 CAC, 2 1/2 SB. Salon ouvrant sur S.A.M. grande cuisine/dînette, salle familiale RDC. Garage transformé en vivier, idéal pour couple avec amis ou familles reconstruites, porte privée sur le côté. Agents s'abstenir: 389 0008. (514) 341-4958

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER. OUTREMONT/MILE-END. Tr. ensol., magnifique 7 1/2, grde cuisine, électros, 2 balcons, murs de briques. Libre mi-oct. 1 200 \$/m. (514) 340-6028, (514) 271-5228. PAT 5 1/2, rdc, rénové, pl. bois franc, cour. Libr. 715 \$/m. (514) 840-9608.

176 CHALETS À LOUER. JOLIETTE (Près de) Domaine privé bordé par lac Priscault, classé 4 étoiles, tout équipé, 12 c.a.c. et s.d.b., foyer, piano, Week-end 1 200 \$, 2 nuitées semaine 1 000 \$, Ski alpin, de fond et motoneiges à proximité. Pour l'été ou affaires. (514) 989-6335. www.aubergeenapilott.com

450 EMPLOIS DIVERS. BIBLIOTHÈQUE en frêne massif couleur acajou, en 2 sections; section du bas 64x21x25 avec tiroirs et bcp de rangement, section du haut 52x16x48 avec espace TV 27 po, chaîne stéréo, livres et cd. Valeur 1 600\$, prix demandé 600\$. (514) 768-7738. 42 500 000 \$

Pour publication section décès le mémoriel.com www.lememoriel.com (514) 525-1149 2190 Mont-Royal Est Montréal, Qc H2H 1K3 Téléc.: (514) 525-7999 Tous les jours de 11h à 19h30

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. METRO CADILLAC Unique 1 Cottage aire ouverte 2 700 p.c., rénové 95% 2001, 4+1 ch., bur., salle fam., foyer, asso. centr., pisc. cr., gar. (514) 255-4964. 115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL. CANTON GRANTHAM. Endroit privé à 98km de Mt. Maison 1950, 1250pc habitable terrain 129 550 pc, ruisseau, belle végétation, piste cyclable. 124 000\$. M. Mongeau Rémax(919)477-5444. COTTAGE ANGLAIS région montagnaise près de Victoriaville bord de rivière, constr. récente, FERNAND NOËL 819-758-6441

164 CONDOMINIUMS À LOUER. MARCHÉ ATWATER. Rue Rufus Rockhead. 5 1/2, vue canal, 2 s. de b., 3 c.c., 5 électros, garage, grand balcon 1 850\$. Aussi 3 1/2 à partir de 850\$. (514) 384-2500 (jour) 167 MEUBLÉS. N.D.G. Superbe condo de luxe, 5 1/2 meublé, planchers bois, foyer, bain tourb. 2 terrasses. 1 850\$. (514) 731-4415. 170 HORS FRONTIÈRES À LOUER. *** PARIS *** XVe, superbe appart., 3 1/2, meublé ancien, l. équipé, 2-4 pers., parc. Disp. sem.mois. (450) 968-0282. PARIS - 400 à 700 euros/sem. Bastille, Marais, judithpare@yahoo.com 011-33-4-09-11-78-86

190 GARAGES, PARKING. 2 GARAGES fermés. 1er Linton prox. Ste-Justine, 2e pour entreposer voiture de luxe. Aussi: "Allée 3 places, Wiseman/Bernard 271-4168. 301 ŒUVRES D'ART. ACHETONS tableaux originaux de Normand Hudon et autres peintres renommés. (450)466-8920. 307 LIVRES ET DISQUES. "Librairie Bonheur d'Occasion" achète à domicile livres de qualité en tout genre. (514) 914-2142 1-888-522-8648 (ext. sans frais) 4487 de la Roche/Mt-Royal. 320 ANEUBLEMENT. CHAISE O GRANTY, bois teck et cuir (gar. 1 an). Valeur 2754,85\$ pour 1 754\$. (514)582-1274

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS. Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

SP La vie avec la sclérose en plaques. La seule chose prévisible avec la sclérose en plaques, c'est qu'elle rend la vie imprévisible. SP Société canadienne de la sclérose en plaques 1 800 268-7582 www.scleroseenplaques.ca